

## Note

<b>Destinataires :</b>	Partenaires de la prestation de services d'Emploi Ontario
<b>Expéditeur :</b>	David Carter-Whitney Sous-ministre adjoint, Division de l'emploi et de la formation Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences
<b>Date :</b>	30 mars 2020
<b>Objet :</b>	Transformation des services d'aide à l'emploi – Mise à jour du calendrier des travaux dans les zones de modélisation

---

Madame, Monsieur,

La présente note vise à vous informer du nouveau calendrier de mise en œuvre de la transformation des services d'aide à l'emploi. Comme prévu, dans les zones de modélisation, la responsabilité en matière de gestion de la prestation des services d'aide à l'emploi d'Emploi Ontario et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées sera transférée aux gestionnaires de systèmes de services le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Dans les circonstances, le ministère a décidé de prolonger de trois mois la phase II, soit la phase de transition. Cette prolongation permettra au ministère et à ses partenaires de la prestation de services de mieux répondre aux besoins prévus en matière de services d'aide à l'emploi au cours des mois à venir. La phase de transition, qui débute le 1<sup>er</sup> avril 2020, s'étendra jusqu'au 31 décembre 2020. Les ententes des fournisseurs de services seront prolongées et les municipalités conserveront la responsabilité à l'égard des services d'aide à l'emploi du programme Ontario au travail jusqu'à cette date.

Durant cette période, les gestionnaires de systèmes de services ne pourront pas apporter de modifications à la prestation de services ni au réseau de fournisseurs de services.

Le nouvel échéancier pour la transformation des services d'aide à l'emploi est le suivant :

- phase I – planification (début 2020 – 31 mars 2020);
- phase II – transition (1<sup>er</sup> avril 2020 – **31 décembre 2020**);
- phase III – prestation de services d'emploi intégrés (début le 1<sup>er</sup> janvier 2021).

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les gestionnaires de systèmes de services seront chargés des services d'aide à l'emploi offerts aux bénéficiaires du programme Ontario au travail. Les gestionnaires de systèmes de services pourront également apporter des modifications au réseau de fournisseurs de services et seront entièrement responsables de la planification, de la conception et de la prestation des services d'emploi visés au sein de la région desservie désignée.

Comme il a été mentionné auparavant, les changements introduits durant la phase de modélisation ne s'appliqueront pas aux services offerts par les Premières Nations, notamment les services d'aide à l'emploi d'Emploi Ontario.

Les fournisseurs de services qui ont des questions ou des préoccupations à propos de cette mise à jour devraient communiquer avec leur gestionnaire de système de services. Dans l'intervalle, le ministère continuera à fournir des mises à jour dans l'[Espace partenaires Emploi Ontario](#).

Je vous remercie et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

***Original signé par***

David Carter-Whitney  
Sous-ministre adjoint  
Division de l'emploi et de la formation

c.c.

Erin McGinn, sous-ministre adjointe, Division des politiques et des innovations relatives à la main-d'œuvre, ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

Susan Erwin, sous-ministre adjointe, Division des programmes d'aide sociale, ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires